

COMMUNE DE LA JAILLE-YVON

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 12 avril 2016 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal CHEVROLLIER, Maire.

Étaient présents : Pascal CHEVROLLIER, Jean-Jacques JUTEAU, Cécilia CUSSEAU-BRIÈRE, Mélisa VIAUX, Ghislaine BOURGEAIS, Bruno LEBRETON, Guillaume JOUIN

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité, sans observation.

- BUDGET DU CCAS

Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2015

Vu la dissolution du CCAS au 31/12/2015, les comptes de gestion et administratif 2015 du budget du CCAS sont approuvés par le conseil municipal avec un excédent d'investissement de 2,25 € et un excédent de fonctionnement de 13 233,44 € soit un excédent de clôture de 13 235,69 €.

- BUDGET ASSAINISSEMENT

Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2015

Les comptes de gestion et administratif 2015 du budget assainissement sont approuvés avec un excédent d'investissement de 37 484,96 € et un excédent d'exploitation de 2 406,46 € soit un excédent de clôture de 39 891,42 €.

Affectation des résultats de l'exercice 2015

Le conseil municipal décide d'inscrire au budget 2016 les résultats 2015 suivants : affectation en report d'exploitation de 2 406,46 € et en report d'investissement de 37 484,96 €.

Vote du budget primitif 2016

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2016 de l'assainissement à l'unanimité avec des dépenses et recettes qui s'équilibrent en section d'investissement à la somme de 51 048,98 € et en section d'exploitation à la somme de 20 337,39 €.

- BUDGET COMMUNAL

Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2015

Les comptes de gestion et administratif 2015 du budget communal sont approuvés avec un déficit d'investissement de 7 421,91 € et un excédent de fonctionnement de 127 102,19 € soit un excédent de clôture de 119 680,28 €. Les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à 1 000,00 € correspondant à l'étude réalisée par le CAUE de Maine-et-Loire pour l'aménagement d'un quartier d'habitat à La Falaiserie.

Affectation des résultats de l'exercice 2015

Le conseil municipal décide d'inscrire au budget 2016 les résultats 2015 suivants : affectation en réserves de 8 419,66 € et affectation en report de fonctionnement de 131 915,97 €.

Attribution des subventions aux associations - année 2016

Le conseil municipal alloue aux associations communales des subventions pour un montant de 810 € : Amicale de La Jaille-Yvon et Montguillon 160 €, Amis du Patrimoine de La Jaille-Yvon 150 €, Anjou Sport Nature (Raid) 250 €, Les Gardons de la Jaille 150 €, Groupement de défense des cultures 100 €.

Subventions versées aux associations extérieures à la commune – montant de 590 € : ADMR Le Lion d'Angers 200 €, AIDES Segré 50 €, Amicale des sapeurs-pompiers – St Martin du Bois 30 €, Comice agricole du Lion d'Angers 50 €, ENVOL Segré 50 €, JSP Les Lions Sceaux (jeunes sapeurs-pompiers) 30 €, Souvenir français Le Lion d'Angers 30 €, USJA Football St Martin du Bois-Aviré-Louvaines 150 €. Subvention de 100 € au CCAS du Lion d'Angers pour la Banque alimentaire.

Travaux à l'école : isolation de la toiture de l'extension

Le conseil municipal décide la réalisation de travaux d'isolation de la toiture de l'école sur la partie véranda et retient l'entreprise SM Couverture (Écuillé) pour un montant de 8 289,01 € TTC.

Transfert fiscal vers la communauté de communes de la Région du Lion d'Angers

Il est proposé que la mutualisation donne lieu à un financement mixte : attributions de compensation et transfert fiscal. Le conseil municipal décide de diminuer son taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 5,11 points, passant de 19,76 % à 14,65 % en le transférant à la communauté de communes de la Région du Lion d'Angers. Le produit de taxe foncière perdu par la commune (10 900 €) sera compensé par la CCRLA par l'intermédiaire de l'attribution de compensation.

Vote du taux des trois taxes directes locales

Après avoir accepté le transfert fiscal à la communauté de communes de la Région du Lion d'Angers de 5,11 points de taxe foncière bâti, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des trois taxes. Le produit fiscal attendu est de 99 811 €. Taux 2016 : taxe d'habitation : 11,97 %, taxe foncière – bâti : 14,65 %, taxe foncière - non bâti : 35,30 %.

Vote du budget primitif 2016

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2016 de la commune à l'unanimité avec des dépenses et recettes qui s'équilibrent en section d'investissement à la somme de 577 007,63 € et en section de fonctionnement à la somme de 351 788,97 €.

- CONVENTION AVEC LA SAUR POUR LE RECOUVREMENT DES REDEVANCES ET TAXES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec la SAUR pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement collectif. La rémunération de la SAUR s'élève à 2,50 € HT par facture émise avec revalorisation annuelle selon un indice.

- AVIS SUR L'ARRETE DE PROJET DE PERIMETRE DE FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU HAUT-ANJOU, OUEST-ANJOU ET DE LA REGION DU LION D'ANGERS

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'arrêté de projet de périmètre de fusion des Communautés de Communes du Haut-Anjou, de Ouest Anjou et de la Région du Lion d'Angers. Il donne un avis favorable à la proposition du Comité de Pilotage Fusion pour que le siège social de la future communauté de communes issue de la fusion soit situé au 2, rue du Courgeon au Lion d'Angers et pour que la future entité exerce les compétences obligatoires.

- AVIS SUR LE NOM DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ISSUE DE LA FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU HAUT ANJOU, DE OUEST ANJOU ET DE LA REGION DU LION D'ANGERS

Il est proposé au vote des conseils municipaux deux noms pour la communauté de communes issue de la fusion : communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ou communauté de communes des Portes du Haut-Anjou. Le conseil municipal retient à l'unanimité le nom de communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou.

- AVIS SUR UNE OUVERTURE DE CLASSE

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal Chambellay/La Jaille-Yvon est susceptible de bénéficier d'une ouverture de classe si les effectifs actuels ne diminuent pas. Cette classe serait implantée sur le site de La Jaille-Yvon. Le conseil municipal émet un avis favorable à l'ouverture d'une quatrième classe au sein du Regroupement Pédagogique de Chambellay / La Jaille-Yvon.

- DELEGATION AU MAIRE POUR DECISION D'AIDE D'URGENCE

Vu la dissolution du CCAS, le conseil municipal décide de déléguer au Maire l'attribution d'aide individuelle d'urgence dans la limite de 200,00 €. Le Maire tiendra informé le conseil municipal du montant et de la nature de l'aide accordée en début de la séance suivant l'attribution de l'aide.

- DEMANDE D'AIDE SOCIALE

Sur proposition de la commission d'action sociale, le conseil municipal accorde une aide de 200 € à un administré pour le règlement d'une facture d'électricité.

A La Jaille-Yvon, le 15 avril 2016
Le Maire,
Pascal CHEVROLLIER

